

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 36 Pathologies psychiatriques et soins en santé mentale			
Ancien Code	PAMI3B36SF	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XASF3360		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Anne-Sophie CLINQUART (anne-sophie.clinquart@helha.be) Frédéric PLOMB (frederic.plomb@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours abordera les pathologies psychiatriques et les soins de santé que la sage-femme est susceptible de rencontrer dans un environnement hospitalier.

Au terme de ces cours, l'apprenant.e du bloc 3 sera capable de :

- Comprendre et différencier les différentes pathologies psychiatriques
- Connaître les différents soins infirmiers, comportements et attitudes de l'infirmier face à des clients souffrant de ces pathologies
- Différencier les différents traitements et les psychothérapies actuels relatifs aux pathologies psychiatriques

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

- 1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages
- 1.2 2. Contribuer au compagnonnage par les pairs
- 1.3 3. Développer son identité professionnelle

Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**

- 2.1 1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession
- 2.2 2. Pratiquer une démarche éthique

Compétence 3 **Participer à la gestion humaine, matérielle et administrative**

- 3.1 1. Planifier son travail en tenant compte des situations et des impératifs organisationnels
- 3.2 2. Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
- 3.3 3. Participer à la démarche qualité

Compétence 4 **Réaliser une démarche clinique globale (diagnostic et de stratégies d'interventions et d'accompagnement) en période préconceptionnelle, pré, per et post natale.**

- 4.1 1. Rechercher les informations à partir des sources de données
- 4.2 2. Poser et/ou participer à l'élaboration du (des) diagnostic(s)
- 4.3 3. Décider des stratégies d'interventions et d'accompagnement à mettre en place en lien avec le(s) diagnostic(s) posé(s) (et/ou) à confirmer
- 4.4 4. Evaluer et réajuster les stratégies d'intervention et d'accompagnement

Compétence 6 **Réaliser une démarche de promotion et d'éducation pour la santé individuelle et collective**

- 6.1 1. Identifier les besoins, les ressources et les représentations du public cible
 - 6.2 2. Concevoir des stratégies pédagogiques et psycho-affectives
 - 6.3 3. Mettre en œuvre les interventions
 - 6.4 4. Evaluer et réajuster le processus et/ou stratégies mises en œuvre durant et après l'intervention
- Compétence 7 **Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel**
- 7.1 1. Transmettre oralement et/ou par écrit les données
 - 7.2 2. Utiliser les techniques de communication adaptées au contexte rencontré
 - 7.3 3. Développer la relation d'aide
- Compétence 8 **Conceptualiser un processus de recherche scientifique dans le domaine d'expertise des sages-femmes**
- 8.1 1. Développer une réflexion sur sa pratique en vue de l'améliorer sur base des données probantes
 - 8.2 2. Fonder sa pratique sur les données probantes

Acquis d'apprentissage visés

Dans une situation emblématique en lien avec l'OCI du BSF bloc 3, l'étudiant.e sera capable de :

- Faire des liens entre les données médicales et le traitement médicamenteux présents dans la situation de la client
- Argumenter les suspicions de complications médicales
- Explorer les hypothèses de diagnostic infirmier.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAMI3B36SFA	Pathologies psychiatriques	18 h / 1 C
PAMI3B36SFB	Raisonnement clinique associé à la santé mentale	18 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit en présentiel au Q1 : 2 cas pratiques (examen intégratif avec Raisonnement clinique associé à la santé mentale (Mme Clinquart) et Pathologies psychiatriques (Mr Plomb)).

Examen écrit en présentiel au Q3 : 2 cas pratiques (examen intégratif avec Raisonnement clinique associé à la santé mentale (Mme Clinquart) et Pathologies psychiatriques (Mr Plomb)).

"Dans un contexte d'Unité d'Enseignement intégrée, l'étudiant.e est tenu d'atteindre la maîtrise des compétences et acquis d'apprentissage décrits dans la fiche ECTS et la ou les fiche(s) descriptive(s) de l'activité d'apprentissage. La note de l'UE est attribuée de façon collégiale par les enseignants responsables des activités d'apprentissage lors des concertations et amenée en jury de délibération - Les modalités spécifiques se trouvent dans le document "MODALITES D'EVALUATION (annexe I aux fiches ECTS) - BLOC 3 Bachelier sage-femme " que l'étudiant.e a reçu, signé et pour lequel il.elle a eu l'occasion de poser des questions éventuelles".

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement intégrée, l'étudiant.e est tenu.e d'atteindre la maîtrise minimale des compétences et acquis (note égale ou supérieur à 10/20) décrits dans la fiche ECTS.

La note de l'UE est attribuée de façon collégiale par les enseignants responsables des activités d'apprentissage lors des concertations faisant suite à la session d'examens. La note est reportée et analysée lors des délibérations par le jury.

5. Cohérence pédagogique

Ces 2 AA permet à l'étudiant.e de prendre connaissance et/ou développer leurs connaissances au sujet des client.e.s souffrant de pathologies mentales et/ou associées. Ces connaissances sont essentiels pour leur pratique professionnelle future.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Pathologies psychiatriques			
Ancien Code	15_PAMI3B36SFA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF3361		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Frédéric PLOMB (frederic.plomb@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours abordera les pathologies psychiatriques que la sage-femme est susceptible de rencontrer dans un environnement hospitalier. Il est en lien direct avec le cours de Raisonnement clinique associé à la santé mentale.

Au terme du cours, l'apprenant du bloc 3 sera capable de :

- Comprendre et différencier les différentes pathologies psychiatriques
- Connaître les différents soins infirmiers, comportements et attitudes de l'infirmier face à des clients souffrant de ces pathologies
- Différencier les différents traitements et les psychothérapies actuels relatifs aux pathologies psychiatriques

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Ce cours développe de manière principale les paliers de compétences et sous-compétences se rapportant à la santé mentale des futures clientes de l'apprenant.e.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Pathologies psychiatriques et pharmacologie spécifique

CHAPITRE 1 - INTRODUCTION & PRINCIPES DE BASE

- 1.01. La Personnalité : Définitions & Perception Dynamique
- 1.02. Névrose & Psychose : "Diagnostic Différentiel"
- 1.03. Eléments de Psychanalyse
- 1.04. Observation Clinique
- 1.05. DSM - Diagnostic & Statistical Manual of Mental Disorders

CHAPITRE 2.01 - TROUBLES DE L'HUMEUR

- 2.01. Qu'est-ce que l'Humeur ? Définitions & Historique
- 2.02. Dépression (Unipolaire)
- 2.03. Trouble Bipolaire

CHAPITRE 2.02 - TROUBLES PSYCHO-ORGANIQUES

CHAPITRE 3 - PSYCHOSES & PATHOLOGIES ASSOCIEES

- 3.01. Schizophrénie
- 3.02. Paranoïa
- 3.03. Autisme & Spectre de l'Autisme
- 3.04. Psychose du Post-Partum

CHAPITRE 4 - TROUBLES DE LA PERSONNALITE

- 4.01. Personnalité : Rappels & Définition
- 4.02. DSM & Critères Diagnostiques

- 4.03. Classifications ("Clusters")
- 4.04. Ensemble A : Les "Etranges"
- 4.05. Ensemble B : Les "Sauvages"
- 4.06. Ensemble C : Les "Angoissés"

CHAPITRE 5.01 - NEVROSES & PATHOLOGIES ASSOCIEES

- 5.01. Névroses : Rappels du Chapitre 1 & Manifestations
- 5.02. Névrose d'Angoisse
- 5.03. Névrose Phobique
- 5.04. Névrose Obsessionnelle
- 5.05. Névrose "Hystérique" → Troubles de Conversion
- 5.06. Trouble du Contrôle des Impulsions
- 5.07. Thérapies Cognitivo-Comportementales

CHAPITRE 5.02 - ASSUETUDES & CONSOMMATION

- 5.08. Assuétudes & Consommation

CHAPITRE 5.03 - TROUBLES ALIMENTAIRES

- 5.09. Troubles Alimentaires

CHAPITRE 6 - LES TROUBLES DE L'ATTACHEMENT

Démarches d'apprentissage

- Cours magistral exposant la théorie et utilisant la description de cas cliniques.
- Visionnage de documentaires
- Discussion de cas rencontrés par le MA en unités psychiatriques

Dispositifs d'aide à la réussite

Possibilité de contacter le professeur à la fin du cours ou par mail pour poser les questions qui pourront revues au cours des séances suivantes

Sources et références

Bibliographie, Webographie et sites internet : Syllabus & Power Point

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Sur la plateforme *ConnectED* : Power Point & Syllabus transmis aux aprenant.e.s

4. Modalités d'évaluation

L'évaluation des activités d'apprentissage de cette UE se réalise via une épreuve intégrée présentée dans la fiche de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Raisonnement clinique associé à la santé mentale			
Ancien Code	15_PAMI3B36SFB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF3362		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Anne-Sophie CLINQUART (anne-sophie.clinquart@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours abordera le raisonnement clinique associé à la santé mentale que la sage-femme est susceptible de rencontrer dans un environnement hospitalier. Il est en lien direct avec le cours de Pathologies psychiatriques.

Au terme du cours, l'apprenant.e du bloc 3 sera capable de :

- Comprendre et différencier les différentes pathologies psychiatriques
- Connaître les différents soins infirmiers, comportements et attitudes de l'infirmier.e face à des clients souffrant de ces pathologies
- Différencier les différents traitements et les psychothérapies actuels relatifs aux pathologies psychiatriques

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Ce cours développe de manière principale les paliers de compétences et sous-compétences se rapportant à la santé mentale des futur.e.s client.e.s de l'apprenant.e.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Principes de soins infirmiers spécialisés et raisonnement clinique en santé mentale

Introduction

Chapitre 1 : Les problèmes courants et spécifiques aux soins infirmiers en psychiatrie

Introduction

1. Les conduites suicidaires
2. L'hétéro-agressivité
3. L'anxiété
4. La désinsertion sociale et la chronification
5. Le « service ouvert » et le « service fermé » dont MEO
6. Le projet thérapeutique

Chapitre 2 : La classification sommaire des maladies mentales et soins infirmiers

1. Les troubles de l'humeur
 - 1.1. La dépression
 - 1.2. La mélancolie
 - 1.3. La manie
2. Les psychoses

- 2.1. Généralités
- 2.2. Les schizophrénies
- 3. Les névroses
 - 3.1. La névrose d'angoisse
 - 3.2. La névrose hystérique
 - 3.3. La névrose obsessionnelle
 - 3.4. La névrose phobique
 - 3.5. Les pathologies associées à la catégorie des névroses
 - 3.5.1. Les assuétudes : l'alcoolisme
 - 3.5.2. Les troubles des conduites alimentaires (La boulimie et L'anorexie)
- 4. Les états limites, les perversions et la personnalité psychopathique
 - 4.1. Les états limites
 - 4.2. Les perversions
 - 4.3. La personnalité psychopathique

Démarches d'apprentissage

- Cours magistral exposant la théorie et utilisant la description de cas cliniques.
- Discussion de cas rencontrés par le MA en unités psychiatriques

Dispositifs d'aide à la réussite

Possibilité de contacter le MA à la fin du cours ou par mail pour poser les questions qui pourront revues au cours des séances suivantes

Sources et références

Bibliographie, Webographie et sites internets : Power Point

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Sur la plateforme *ConnectED* : Power Point transmis aux aprenant.e.s

4. Modalités d'évaluation

L'évaluation des activités d'apprentissage de cette UE se réalise via une épreuve intégrée présentée dans la fiche de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).